



c'est cette asymétrie de l'information sur les activités militaires qui crée l'insécurité. Permettez-moi de répéter un postulat que j'ai posé déjà à plusieurs reprises : le secret est l'ennemi de la confiance.

Il nous faut regarder les choses en face. Ainsi que l'un de nos collègues l'a dit si justement, nous devons tenter de démythifier toute la question du renseignement militaire. Bien sûr, on peut faire valoir que dans la vie de tout État maints secteurs de l'activité militaire constituent une sorte de 'saint des

saints'. Il est des choses qu'aucun État ne souhaite révéler concernant ses affaires militaires. Nous respectons tous cela. Mais une grande quantité d'informations militaires sur les forces déployées et les activités hors garnison pourraient être communiquées à d'autres États sans menacer la sécurité de quiconque.

La réticence à reconnaître cela constitue, à mon sens, l'asymétrie fondamentale à laquelle nous sommes confrontés et qui confère un avantage unilatéral à l'un des camps. La Conférence de

Stockholm nous donne une occasion de redresser cette asymétrie et de transformer un avantage unilatéral en avantage réciproque. Si le résultat de nos travaux était une plus grande transparence dans les affaires militaires, des échanges d'information sur ces questions pourraient devenir un canal précieux de coopération Est-Ouest. Si nos efforts pouvaient aboutir, la Conférence de Stockholm réaliserait son potentiel, que nous avons tous reconnu : le potentiel d'améliorer les relations Est-Ouest et de faire progresser le processus de la limitation des armements et du désarmement. »

Intervention du 29 janvier 1985 sur le non-recours à la force

« Monsieur le Président, ma délégation salue toute proposition qui contribuerait à rapprocher cette Conférence de l'adoption de mesures concrètes de confiance et de sécurité propres à réduire la méfiance et les malentendus entre les États participants. C'est donc dans cet esprit que nous allons étudier très attentivement la proposition que vient de présenter le distingué représentant de l'Union soviétique.

Je ne peux m'empêcher de relever, toutefois, que des initiatives comme celles-ci, qui tendent vers la conclusion de traités sur le non-recours à la force ou de pactes de non-agression, sont choses familières. L'histoire est remplie d'exemples de propositions voulant promouvoir des relations pacifiques entre nations, par la renonciation à la guerre en tant qu'instrument de la politique nationale. Une telle entente fut signée en 1928 par 65 États, dont un grand nombre sont représentés ici. Ce traité n'a jamais été abrogé et reste donc encore en vigueur aujourd'hui. Quelle déception fut cependant le Pacte Briand-Kellogg.

Il parlait d'une intention politique louable. Mais il n'était pas assorti de mesures concrètes de confiance et de sécurité ni de modalités de vérification. En tant que simple déclaration d'intention, il a failli.

Ma délégation a énoncé à maintes reprises ses vues concernant les propositions de cette nature. Il s'agit là d'obligations statiques qui sont déjà pleinement entérinées par la Charte des Nations

Unies et qui ont déjà été réaffirmées dans la Déclaration des Nations Unies sur les principes régissant les relations amicales entre États et, au niveau régional européen, dans l'Acte final de Helsinki.

Ce n'est pas d'une reformulation ou d'une refonte de principe du non-recours à la force dont nous avons besoin maintenant. Il nous faut plutôt, ainsi que le confirme le mandat de notre Conférence, donner une expression et un effet dynamiques à ce principe. Il nous faut réduire le risque de guerre en Europe en adoptant des mesures de confiance et de sécurité concrètes qui rendent les activités militaires plus prévisibles. Nous devons faire en sorte qu'un conflit

n'éclate pas par suite d'une perception erronée des intentions des États. Cela est l'objet de la proposition soumise par le Canada et un certain nombre d'autres délégations, il y a plus d'un an.

Ainsi que le gouvernement canadien l'a fait savoir par le passé, et que ma délégation l'a réaffirmé ici, nous sommes disposés à étudier les propositions comme celle qui vient de nous être soumise. Nous la jugerons selon ses mérites, sous l'angle de la contribution qu'elle pourrait apporter à la réalisation des buts de cette Conférence et au processus d'une limitation vérifiable des armements et du renforcement de la sécurité en Europe. »



En vertu des propositions soumises par l'OTAN et les PNNA, au cours de la Conférence, les déplacements des divisions hors de leur zone de garnison feraient l'objet de notification.

US DOD